

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
CE 8^e JOUR DE DÉCEMBRE 2020, À 20H00**

Le conseil de la municipalité d Saint-Marc-sur-Richelieu siège en séance ordinaire ce 8 décembre 2020 à huis clos.

Sont présents à cette séance

Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance à huis clos Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques.

Considérant que l'état d'urgence sanitaire est renouvelé jusqu'au 17 décembre 2020 qui recommande au conseil de siéger à huis clos, délibérer et voter à cette séance ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer ».

R-142-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yvon Forget appuyé par monsieur Maurice Rolland que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

R-143-2020 Adoption du procès-verbal du 10^e jour de novembre 2020

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 10^e jour de novembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le procès-verbal du 10^e jour de novembre 2020 soit accepté tel que déposé.

R-144-2020 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Réal Déry et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 300 162.67\$, soit acceptée.

R-145-2020 Rapport du C.C.U. du 2 décembre 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2^e jour de décembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry , appuyé par madame Annie Houle unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

A-4-2020 Avis de motion – Présentation et dépôt du projet de règlement #5-2020

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Rolland, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #5-2020, règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2021.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

A-5-2020 Avis de motion – Présentation et dépôt du projet de règlement #1-2021

Avis de motion est donné par monsieur Réal Déry, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #1-2021, règlement relatif au traitement des élus municipaux pour l'année 2021.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-146-2020 P.I.I.A. – Renaud Hadd

Attendu la demande de permis de monsieur Renaud Hadd, relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 387 039 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-147-2020 P.I.I.A. – Paméla Fafard

Attendu la demande de permis de madame Paméla Fafard relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 387 041 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-148-2020 Dérogation mineure – Christian Verville

Attendu la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Verville concernant l'agrandissement d'une résidence ;

Attendu que la marge latérale droite sera de 1,6 mètre au lieu de 2 mètres sur le coin arrière du garage ;

Attendu que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;
Attendu que le comité consultatif est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée.

R-149-2020 Calendrier des séances du conseil

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le 2^e mardi qui débiteront à 20 h, à l'exception de la séance de novembre qui se tiendra le 3^e mardi afin de respecter le délai dû aux élections municipales :

12 janvier	09 février
09 mars	13 avril
11 mai	08 juin
13 juillet	10 août
14 septembre	12 octobre
16 novembre	14 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

R-150-2020 Contrat de travail des employés municipaux

Attendu que le conseil doit reconduire les contrats de travail des employés municipaux chaque année;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance desdits contrats d'engagement et en sont satisfaits;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte les dispositions desdits contrats et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

R-151-2020 Décompte #3 – Travaux ponceau rue Comtois

Attendu le rapport déposé par B.H.P. experts-conseil S.E.C., relativement aux travaux réalisés jusqu'au 26 novembre 2020, par A.J.&L. Bourgeois Ltée ;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Maxime Latendresse, ingénieur recommande le paiement de 273 791.85\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #3, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-152-2020 Décompte #2 – Travaux Bibliothèque Archambault-Trépanier

Attendu le rapport déposé par Daniel Cournoyer, architecte, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 30 novembre 2020, par Construction Beaulieu & Bergeron Inc.;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Daniel Cournoyer, architecte recommande le paiement de 126 857.54\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #2, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-153-2020 TECQ 2019-2023 – Programmation #2

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

R-154-2020 Transport adapté – ARTM

Attendu que la municipalité se doit par la loi d'offrir un service de transport adapté sur son territoire ;

Attendu que l'ARTM, l'organisme mandaté par la municipalité pour fournir ce service, propose à la municipalité de renouveler l'entente pour l'année 2021 ;

Attendu que l'entente prévoit une hausse des coûts de 2 %;

Attendu que la municipalité n'a pas d'autres alternatives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu :

- D'informer l'ARTM que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire renouveler l'entente selon les termes proposés.
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de cette entente.

R-155-2020 Demande d'intervention au M.T.Q. pour l'implantation d'une haie brise-vent aux abords de la rue Richelieu (223) et de la montée Verchères

Attendu que la route 223 et la montée Verchères sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, font face à de forts vents durant la saison hivernale, ce qui cause notamment des difficultés pour l'entretien ;

Attendu que la poudrière, le vent et le temps froid rendent la circulation difficile sur une bonne partie de la 223 et de la montée Verchères ;

Attendu que les usagers de ces routes sont à la merci des forts vents en période hivernale et que l'on constate fréquemment des sorties de route ;

Attendu que le ministère des Transports du Québec a développé une expertise dans l'implantation de haies brise-vent ;

Attendu que l'implantation d'une haie brise-vent pourrait accroître la sécurité des usagers par une diminution des effets de la poudrière et du vent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'implanter une haie brise-vent aux abords de la 223 et de la montée Verchères sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-156-2020 Demande d'intervention au M.T.Q. pour l'abattage et la disposition des arbres morts aux abords de la rue Richelieu (#223)

Attendu que sur l'emprise de la route #223 appartenant au ministère des Transport à Saint-Marc-sur-Richelieu, on y retrouve plusieurs arbres morts ;

Attendu que la plupart des arbres morts sont des frênes atteint par l'agrile ;

Attendu que ces arbres ou une partie de ces arbres pourraient tomber sur la route ;

Attendu que l'abattage de ces arbres pourrait accroître la sécurité des usagers de la route :

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu de demander au ministère des Transport du Québec, d'abattre et de disposer de tous les arbres qu'ils considèreront dangereux dans leur emprise sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-157-2021 Demande droit de passage - La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie

Attendu que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

Attendu que La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 19 juin 2021 ;

Attendu que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;

Attendu que les rues suivantes, rang des Soixante, montée Verchères et rue Richelieu (route #223) devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la municipalité de Saint-Marc-

sur-Richelieu fait partie du parcours tel que vue sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution ;

Attendu qu'une bourse d'une valeur de 10 000\$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage ;

Attendu que l'organisation mettra des mesures en place pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19 au moment de l'événement ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévues dans le tracé déposé.
- Que la municipalité collabore à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement.
- Que la municipalité fournisse les barricades nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire.
- Que la municipalité assume les coûts pouvant être engendrés par le service incendies de la municipalité.
- Que la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement.
- Que la municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

R-158-2020 Acceptation de soumission, vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques

Considérant qu'une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès de sept (7) compagnies pour des services professionnels pour effectuer la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques ;

Considérant que cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 décembre 2020, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant le rapport de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Sanivac Inc. (9363-9888 Québec Inc.) au coût de 118\$ l'unité pour effectuer la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMECS.

R-159-2020 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-144-2020, R-150-2020, R-151-2020, R-152-2020, R-153-2020, R-154-2020, R-157-2020 et R-158-2020.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 9^e jour de décembre 2020.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale